

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210220-2021\_02\_20\_05-DE



(Finistère)

Landéda, le 5 mars 2021

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2021**

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE**

**RAPPORT N°05/02/2021**

En 2017, la Commune s'est engagée dans un projet de réalisation d'un nouveau centre technique communal afin de répondre aux normes de travail.

En effet, le centre actuel est vétuste et ne répond pas aux dispositions légales des conditions de travail notamment par rapport à la mixité et en matière d'espace de travail.

Ainsi, un premier programme a été constitué pour réaliser la construction sur la zone d'activités de Bel Air. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux avait été estimée à 1,2 millions d'euros HT.

Suite aux études menées, la maîtrise d'œuvre a estimé le coût des travaux à 1,452 millions d'euros HT soit 21 % d'augmentation des travaux.

Ce projet avait un financement de l'Etat à hauteur de 50 000 € (3 % du montant des travaux).

De plus, le budget communal ne peut répondre à cette sollicitation par rapport aux dépenses liées à la crise sanitaire.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales liées aux marchés publics, je vous propose de résilier les marchés en cours.

Pour le nouveau centre technique, il serait souhaitable de redéfinir le besoin et donc de faire appel à Brest Métropole Aménagement pour nous accompagner.

Ainsi les montants de résiliation représentent 5 % du reste des missions ce qui fait un montant de 4 621,15 € TTC.

Sur avis de la commission des finances et des marchés publics, je propose :

- De mettre fin à l'opération en cours pour la construction du nouveau centre technique communal,
- De résilier les marchés en cours pour cette opération,
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à procéder à ces résiliations,
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à se faire assister par BMA dans la nouvelle opération.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°05/02/2021**

**Réunion du 20 février 2021**

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,  
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

**Absents :**

Nolwenn DAUPHIN procuration à Alexandre TREGUER  
Jean-Luc CATTIN procuration à David KERLAN  
Hervé LOUARN procuration à Christine CHEVALIER  
Marie-Laure LOUBOUTIN procuration à Laurent LE GOFF  
Erwan DENEZ procuration à Christophe ARZUR  
Sylvaine COANT procuration à Martine KERFOURN

Monsieur Christophe ARZUR a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,**

**Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport de Mme le Maire,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Le Conseil Municipal décide de mettre fin à l'opération en cours pour la construction du nouveau centre technique communal,

**Article 2 :** Le Conseil Municipal décide de résilier les marchés en cours pour cette opération,

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à procéder à ces résiliations,

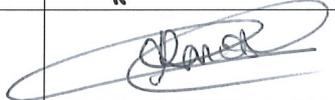
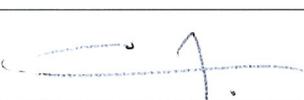
**Article 4 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à se faire assister par BMA dans la nouvelle opération.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210220-2021\_02\_20\_05-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	Procuration
CATTIN Jean-Luc	P.O. D. KERLAN 
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	P.O. L. LE GOFF 
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	P.O. C. ARZUR 
COANT Sylvaine	P.O. H. Kerfourn 
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210220-2021\_02\_20\_05-DE